

Conférence de Territoire des Yvelines

Compte rendu	Conférence de Territoire des Yvelines du 17 janvier 2012
Prochaine réunion	Mardi 12 juin 2012

Participants :

- Mme Cécile SPENDER, Directrice de la Clinique Médicale de La Porte Verte, Présidente de la Conférence de Territoire des Yvelines
- Dr Marc CHAMBAUD, Directeur de la Direction de la Santé Publique, ARS Ile de France
- Mme Isabelle JAYET, Pharmacienne biologiste, Chargée de mission au sein du Pôle appui à la qualité et à la performance de l'offre de soins, ARS Ile de France
- Mme Monique REVELLI, Déléguée Territoriale des Yvelines
- Mme Véronique DUGLEUX, Déléguée Territoriale Adjointe des Yvelines
- Dr Juan Manuel VINAS, Médecin Inspecteur de Santé Publique, département établissements de santé, Délégation Territoriale des Yvelines
- Dr Sylvain LERASLE, Responsable du département prévention et promotion de la santé, Délégation Territoriale des Yvelines

Documents diffusés : Diaporama sur le schéma de biologie médicale et le schéma de prévention

Résumé des échanges

Installation de la septième réunion de la Conférence de Territoire et ouverture de la séance par Mme SPENDER.

24 membres titulaires et suppléants remplaçant leur titulaire. Le quorum n'est pas atteint, le procès-verbal de la Conférence de Territoire du 13 décembre 2011 ne peut être approuvé.

- Présentation du schéma de biologie médicale :

Mme JAYET présente le schéma régional de biologie médicale.

Le Docteur VINAS présente la déclinaison territoriale du schéma dans les Yvelines.

La biologie médicale fait l'objet d'une réforme nationale. En 2016, les laboratoires ne seront plus autorisés mais feront l'objet d'une procédure d'accréditation.

Le schéma de biologie médicale est un volet du SROS Ambulatoire.

Le COFRAC est l'unique organisme accréditeur en France.

Mr FARGES se demande ce que signifie le « B ».

Mme JAYET précise que c'est la nomenclature de la sécurité sociale. C'est la mesure de l'activité du laboratoire.

Mme TOUROUDE se demande qui est la tutelle.

Mme JAYET précise que c'est l'ARS. Au sein du COFRAC, il y a une section santé humaine.

Mr FARGES s'interroge quant au type d'équipements. Il faudrait que tous les laboratoires aient les mêmes équipements. Les fabricants se regroupent.

Mme JAYET précise qu'il faut moderniser les laboratoires. Avoir les mêmes équipements facilite le

processus analytique. Les fournisseurs ne sont pas nombreux. Ils accompagnent les biologistes dans le processus d'accréditation.

Mme DABRION se demande si les infirmiers participent à ces prélèvements de biologie médicale. Mme JAYET le confirme.

Mme DABRION demande s'il y a possibilité de faire apparaître les actes infirmiers dans les prélèvements. En effet, les infirmiers effectuent des actes de prélèvement et ces actes sont corrélés à d'autres soins.

Mme JAYET précise que cet élément est pertinent et il serait judicieux de le faire remonter au siège.

Mme TOUROUDE se demande si la lourdeur de l'accréditation ne risque pas de faire peser un risque sur l'accessibilité des laboratoires car dans certaines petites communes du département, il n'y a que des laboratoires de proximité.

Mme JAYET répond que les biologistes doivent prendre conscience de coopérer, mutualiser avec d'autres laboratoires et qu'il n'y aura pas de fermetures.

Dans la procédure d'accréditation, le plus lourd est d'accréditer le plateau technique. Concentration de l'automatisation. Les techniciens effectueront davantage de prélèvements.

Mme CAUX souhaiterait que la méthode de calcul du coût de production du B soit précisée. Les établissements privés payent le B 0,27 €. Quel est le prix de revient et quel est le prix de vente ?

Mme SPENDER rejoint les propos de Mme CAUX en précisant que les établissements payent le B 0,22 € alors que les établissements privés le payent 0,27 €. Le risque n'est-il pas qu'il y ait un nivellement des prix par le bas.

- Présentation du schéma de prévention :

Le Dr CHAMBAUD présente le schéma régional de prévention.

Ce schéma est élaboré en concertation avec tous les acteurs institutionnels de la prévention.

Il n'est pas encore bouclé et doit être adopté fin 2012.

Le schéma de prévention sera présenté au comité de consultation des politiques publiques de prévention.

Le schéma prévoit 5 axes prioritaires de développement.

Des conseils locaux de santé mentale se développent.

Le problème de l'habitat indigne n'est pas une compétence propre de l'agence. Mais l'agence veut réduire les effets de l'habitat insalubre.

Par ailleurs il faut développer la santé en entreprise. Cette condition incorpore les problématiques du travail.

L'ARS ne pourra agir que si les principes trouvent un écho auprès de tous les partenaires.

L'évaluation du schéma régional de prévention se fait dans le cadre du PSRS.

Le Dr LERASLE présente la déclinaison départementale du schéma de prévention.

Mr FLEURY s'interroge concernant la prévention périnatale et de la petite enfance, les apprentissages, le sport pour les jeunes, l'habitat indigne. Les aspects déontologiques ne sont pas clairement exprimés.

Il se demande également pourquoi les personnes âgées sont oubliées car c'est un élément majeur en matière de prévention dans le département.

Le Dr CHAMBAUD a conscience que ce schéma n'est pas évident.

Concernant la périnatalité, il faut revoir l'aspect éthique. Le rôle des parents est important et il faut étudier la manière dont on peut travailler sur ces aspects.

Concernant les apprentissages, l'URPS travaille ce problème de repérage de l'apprentissage chez les enfants.

Concernant la jeunesse et les sports, il précise que cela ne ressort pas de la compétence de l'ARS mais de la DRJSCS qui dispose de leviers d'action. Une convention est à envisager entre l'ARS et la DRJSCS.

Concernant les personnes âgées, il faut organiser la façon dont tout le monde peut travailler au

mieux.

Mme DABRION s'interroge sur la priorisation des actions en direction des jeunes et les addictions. Il faudrait spécifier le problème de l'alcoolisme.

De plus, elle s'enthousiasme quant à la démarche communautaire. Au sein de la Conférence de Territoire des Yvelines, il y a des inégalités. Certaines zones sont en difficultés mais on n'en tient pas compte. Dans une démarche communautaire, il faut prendre en compte la parole de ceux qui sont défavorisés.

Le Dr CHAMBAUD précise que lorsqu'on parle d'addictions, on prend en compte toutes les addictions.

Concernant le schéma de prévention, l'ARS veut confronter les orientations avec toutes les autres structures porteuses d'une politique et à la dynamique des CLS. L'ARS et les communautés de proximité doivent se mettre d'accord sur ce que souhaitent les personnes sur le terrain.

Engagement général et rôle de la Conférence de territoire est de donner un éclairage sur les éléments du département.

Il faut un débat sur ce que représentent les CLS dans une dynamique de territoire que sont les Yvelines.

La loi impose aux conférences de territoire de se prononcer sur chaque CLS mais en réalité les conférences devraient plutôt se prononcer sur le processus des CLS sur l'ensemble du territoire.

Mr ABOU demande si la prévention des accidents de la route, du travail et domestiques font partie du schéma de prévention.

Le Dr CHAMBAUD précise que les accidents du travail relèvent de la compétence spécifique de l'Inspection du Travail et de la DIRECCTE.

Les accidents de la route relèvent de la compétence de la Sécurité Routière, service interministériel.

Il précise que le rapport Lalonde qui évoque les déterminants de santé intègre les accidents de la route.

Il faudrait travailler la prévention en accord avec la Sécurité Routière.

Mme BREMENT-MARCHESSEAU demande qui sera le correspondant du schéma de prévention au niveau territorial.

Mme REVELLI précise que le département prévention et promotion de la santé est peu étoffé. Le Dr LERASLE est le correspondant au sein de la DT avec Mme DUGLEUX et Mme REVELLI. Le siège peut appuyer sur les aspects juridiques.

Le Dr CHAMBAUD précise qu'il y aura le soutien de l'ARS Siège.

Mr VIGNIER évoque la dimension agricole du département. Il fait valoir le problème de la pollution de l'eau qui entraîne des problèmes de santé.

Il fait également part du fait que les agriculteurs sont plus touchés par les maladies type Alzheimer que d'autres dans le département. Pour les caisses agricoles, ce n'est pas négligeable. Il faudrait tenir compte de la prévention agricole.

Le Dr CHAMBAUD précise que les CLS ne sont pas uniquement urbains. Dans les communes rurales, les problématiques sont très différentes. Un lien est effectué avec la MSA en matière de prévention.

Mr BOURGOIN évoque la problématique des aidants familiaux d'une personne atteinte d'Alzheimer. Dans certains EHPAD, des accueils de jour ont été créés.

Le Dr CHAMBAUD précise que le schéma de prévention est en liaison avec le schéma médico-social, il faudra s'articuler avec le Conseil Général sur la possibilité de créer des accueils de jour.

- Questions diverses :

Mme SPENDER précise que la Conférence de Territoire des Yvelines doit rendre sa contribution à la CRSA sur les différents sujets présentés aux membres avant le 24 février 2012. Les membres doivent apporter leurs observations par mail sur la boîte mail de Mme SPENDER (cspender@cliniqueporteverte.com) au plus tard le 05 février. Le bureau de la conférence de territoire rédigera une lettre de synthèse à l'attention de la CRSA.

Mme SPENDER évoque le problème de quorum. Certains membres n'assistent pas aux conférences. Or le fait d'être membre repose sur le principe du volontariat. Mme SPENDER va rédiger un courrier aux membres pour leur demander de participer aux conférences.

Mme ROBERT précise qu'au sein de son association, il y a eu des formations d'aidants familiaux pour leur apprendre notamment à ne pas s'épuiser.

Prochaines étapes

Prochaine conférence de territoire le 12 juin 2012